



Association des Usagers du Port d'Ars en Ré

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE AUPAR 8 AOÛT 2024

Sur convocation du Président **Jean-Luc BENARD** en date du 9 juin 2024, les membres de l'association ont été réunis pour l'Assemblée Générale Ordinaire « AGO » annuelle statuant sur l'exercice 2023 fixée le 8 août 2024 à 10h salle des fêtes d'Ars en Ré. Ils ont reçu en même temps un pouvoir à utiliser en cas d'empêchement à y participer et un document leur permettant de faire acte de candidature au Conseil d'Administration à retourner au Président avant le 7 juillet accompagné d'une lettre de motivation.

L'ordre du jour était le suivant :

- **Approbation du PV AGO 2022 du 3/08/2023,**
- **Rapport moral du président,**
- **Rapport d'activité du Conseil d'Administration,**
- **Rapport financier du trésorier et approbation des comptes de l'année 2023,**
- **Détermination de la cotisation 2025,**
- **Renouvellement partiel au Conseil d'Administration.**

Le Président remercie les membres de l'Assemblée de leur présence, il invite **Jean-Claude PERIN** secrétaire à communiquer les chiffres permettant de déterminer le quorum.

Jean-Claude PERIN rend compte du pointage des présents et des pouvoirs et précise que le quorum est atteint.

Le président **Jean-Luc BENARD** déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte.

Il rappelle que l'ordre du jour est en deux parties :

1ère partie (10 à 11h) : Approbation du PV AGO 2023 et présentation et vote des rapports obligatoires :

- **Rapport moral du président,**
- **Rapport d'activité du conseil d'administration,**
- **Rapport financier du trésorier,**
- **Détermination de la cotisation 2025**
- **Renouvellement partiel du Conseil d'Administration**
- **Questions Diverses / Débat**

2^{ème} partie (11 à 12 h) : Ouverte au public et à nos élus invités :

- **M. Patrice RAFFARIN** Conseiller Départemental,
- **M. Lionel QUILLET**, Président de la Communauté de Commune,
- **MME PETINIAUD GROS**, maire d'Ars,
- **M. Alain POCHON**, maire des Portes en Ré,
- **M. Etienne CAILLAUD** 1^{er} Adjoint en charge du port d'Ars en Ré.

Pour débattre avec eux et leur poser les questions de l'assemblée :

1^{ère} PARTIE DE L'AGO AVEC LES MEMBRES AUPAR

APPROBATION DU PV DE L'AGO DU 3 /08/2023

Le PV transmis par mail à tous les membres en août 2023 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT ET RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président présente à l'Assemblée son rapport moral et le rapport d'activité du Conseil d'Administration des 12 derniers mois et les soumet au vote de l'Assemblée.

Le rapport moral et le rapport d'activité du Conseil d'Administration sont approuvés à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER, APPROBATION DES COMPTES 2023 ET FIXATION DE LA COTISATION 2025

Le Trésorier **Jean-Jacques BLANC** présente

- Le rapport financier,
- Il propose à l'Assemblée de maintenir la cotisation 2025 à 30€

L'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport financier et le maintien de la cotisation 2025 à 30€ et donne quitus au Trésorier de sa gestion.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président signale à l'Assemblée qu'aucune candidature n'a été présentée.

Cette année, il n'y a qu'un seul administrateur sortant au terme des 3 ans, Jean-Claude PERIN qui sollicite l'Assemblée pour un nouveau mandat de 3 ans.

La réélection de Jean-Claude PERIN est approuvée à l'unanimité.

Avant de passer à la 2^{ème} partie de l'AGO, le Président demande aux membres de l'Assemblée s'ils ont des questions.

Éric GAGET Président du CNAR intervient sur 2 points,

- En croisière, il observe que dans beaucoup de ports, l'accueil des visiteurs par le personnel des capitaineries se fait aussi et surtout sur l'eau pour aider à trouver sa place et à y amarrer son bateau ; Un service très apprécié qui n'existe pas à Ars !
- La navigation sur Ré aujourd'hui permet aux petites embarcations de « beacher » via le Fier, à la Patache, à trousse Chemise, aux Portes en ré...pour des moments en famille, l'été, appréciés et pratiqués par tous depuis des décennies ! il semblerait que cela pourrait être réglementé voire interdit dans le Fier d'Ars qui deviendrait qu'une zone de chenal. Les barges des ostréiculteurs devraient aussi partir. S'échouer sur le Banc du Bucheron pourrait aussi être interdit ! Des conséquences en relation probables avec la mise en place de mouillages organisés attendus par la municipalité des Portes en Ré. S'y ajouteraient des contraintes de transport et de coûts pour la base nautique. Il propose une vive réaction des plaisanciers sous une forme à déterminer : pétition, courriers aux administrations etc.

Le Président **Jean-Luc BENARD** s'associe à la remarque d'**Éric GAGET** mais préférerait des courriers vers les administrations : DDTM, Procureur de la République, Préfet... .

Jean-Bernard ANSOUD qui participe aux réunions du PNM (Parc Naturel Marin) dans le collège des Pêcheurs, précise qu'il a retenu qu'une différenciation serait faite entre la taille des embarcations, par exemple les bateaux autorisés à mouiller sur une bouée et petites embarcations sur les pages.

Forts des conséquences possibles d'une réglementation inadaptée, AUPAR et CNAR conviennent de se concerter rapidement pour rédiger et signer conjointement des courriers.

Le Président remercie **Éric GAGET** et l'assemblée pour le débat apporté sur ces risques.

Avant d'accueillir nos élus, il soumet à l'Assemblée une liste de questions à leur poser après leur avoir rappelé en introduction les faits marquants réussis ensemble ces derniers mois : dragage annuel de 8000m3, intégration au tour de table du CC RNN (Comité Consultatif Réserve Naturelle de Lilleau des Niges), suivi des résultats de dragages avec tous les acteurs etc.

L'assemblée valide le processus et les questions

2^{ème} PARTIE ACCUEIL DES ELUS ET DU PUBLIC

Le Président **Jean-Luc BENARD** accueille **Etienne CAILLAUD**, Premier Adjoint en charge du port d'Ars en Ré. **M. CAILLAUD** demande à l'Assemblée de bien vouloir excuser l'absence de **MME PETINIAUD GROS** Maire d'Ars en Ré retenue pour des obsèques.

Jean-Luc BENARD de son côté signale l'appel téléphonique de **M. RAFFARIN**, Conseiller Départemental et maire de Rivedoux qui prie l'Assemblée de bien vouloir excuser son absence car il est retenu à Rivedoux ou il préside une réunion concernant les projets de son port.

Puis le Président rappelle à **M. CAILLAUD** la tradition de notre Assemblée qui est de pouvoir poser des questions liées aux attentes des plaisanciers, tradition à laquelle il a toujours été répondu par la municipalité sans détour et avec honnêteté. Sincèrement merci

Préalablement à la présentation des questions une par une il tient à rappeler à **M. CAILLAUD** les faits marquants très positifs réalisés cette année pour notre port, témoignage d'un partenariat réussi « AUPAR/Municipalité ». Merci à nouveau.

Le Président **Jean-Luc BENARD** ajoute, bien sûr, il reste des choses à faire et ce sera l'objet des questions à suivre qui s'adressent à notre municipalité en charge du port.

1ère question : Dragage du bassin de la Prée : Quand ?

M. CAILLAUD : Les 2 darses sont pleines, nous ne savons pas où mettre les sédiments. Une réflexion est en cours afin de pouvoir les utiliser pour une digue ! Mais trop de contraintes pour y être autorisé. Une autre solution serait de venir compléter des stockages devenus secs et rester ainsi dans le volume admis ! Là aussi, difficile de sortir des contraintes d'environnement imposées par le Ministère de l'Environnement ce qui a été rappelé récemment par **M. QUILLET**.

Des études à faire encore et à financer etc. sur des budgets de fonctionnement ce qui n'est pas possible actuellement.

2^{ème} question : Wifi aussi au port de la Prée : Ce sujet est précisé par **Jean-Claude JEGOU** régulièrement affecté par le manque de wifi lorsqu'il est amené à habiter sur son bateau comme plusieurs autres locataires et de nombreux visiteurs dont il a recueilli les témoignages. Il ne comprend pas, par ailleurs, comment, à tarif identique, les services rendus seraient différents entre les ports de la Criée qui a le wifi et celui de la Prée qui en est privé. Enfin, il ajoute que techniquement, il lui a été confirmé que c'était facilement réalisable.

Le président **Jean-Luc BENARD** signale qu'il s'agit de coût modéré et que ce service de wifi utile aux plaisanciers est proposé voire offert aux visiteurs dans tous les ports de plaisance.

M. CAILLAUD Prend note de cette demande.

3ème question : Pontons Avant-Port

M.CAILLAUD : C'est au point mort car il y a des inquiétudes sur la résistance du quai !

4ème question : Retrait des friches ostréicoles.

M. CAILLAUD : **M. QUILLET** Président de la CDC a déclaré qu'il était prêt à « mettre la main à la poche » et donc il sera approché une nouvelle fois.

Le Président **Jean-Luc BENARD** fait remarquer que ce sujet traîne depuis plusieurs années. Personne ne peut ignorer le risque d'accident et de pollution que représentent ces anciennes ferrailles. Comment se peut-il que ce ne soit pas réglé ?

Il propose que l'AUPAR et le CNAR rappellent aussi et encore ces risques d'insécurité grave à la DDTM, au Préfet et même au Procureur de la République.

5ème Question : PAPI « Protection du port, Quand ? Solution retenue ?

M. CAILLAUD

Une récente réunion ne le rend pas optimiste sur les délais !

Effectivement, pour répondre à une question sur le calendrier rappelé ici même il y a un an par **M. RAFFARIN** il y a un risque de retard. Le projet de batardeau autour du port nécessite d'autres études techniques pour l'installation des poteaux et d'autres budgets, celui de 200 000€ prévu passerait à 400 000€. La CDC en financerait une partie !

Jean-Luc BENARD rappelle qu'il s'agit de sécurité des personnes et des biens et qu'il faudrait vite pouvoir préciser les solutions et le planning.

6ème question : Site web du port

M. CAILLAUD : Fera un point avec **Boris Monchy** mais le site devrait être finalisé. Il précise que la capitainerie est désormais reliée à la fibre.

7ème question : Automatisation porte d'écluse

M. CAILLAUD : Elle fonctionne mais Il reste effectivement le système hydraulique à changer. Un investissement de 35 000€ va être lancé.

M. CAILLAUD saisit l'occasion qui lui est donnée pour rappeler que le feu vert de la porte signale qu'elle est ouverte et non qu'il faille accélérer !

8ème question : « Passeport escale » au port d'Ars en Ré

M. CAILLAUD : Va revoir le sujet mais confirme qu'Ars n'y serait pas très favorable car les études faites démontreraient un déficit !

Jean-Luc BENARD s'étonne et rappelle que ce passeport escale est proposé dans de nombreux ports notamment en Charente Maritime où il permet aux plaisanciers d'aller de port en port. Il faudrait pouvoir affiner et discuter ensemble à partir de l'étude réalisée par **Boris MONCHY**.

9^{ème} question : Loyers des terrasses de l'environnement portuaire Qui/ Combien

Préalablement, **Jean-Claude PERIN** précise que ces redevances perçues viennent dans les recettes du port et donc profitent aux plaisanciers. Les transformations en cours sur les ex locaux DDE généreront t'ils des redevances terrasses ? Comment sont calculées ces redevances « terrasses » ? Sont-elles au prix « marché » et actualisées elles aussi tous les ans comme les tarifs des redevances des plaisanciers ?

M. CAILLAUD

S'agissant des ex locaux DDE cela sera examiné seulement s'il y a des activités en terrasse. Pour le montant des redevances actuelles, effectivement, elles entrent dans les recettes du port mais ramenées au nombre de plaisancier ça fait peu.

10^{ème} question : Communication vers la capitainerie, DDTM, Phare et Balises...

Jean-Luc BENARD précise quelques exemples : il est anormal de constater que notre capitainerie n'est pas systématiquement informée de l'arrivée de la Fort BOYARD et ou des Phares et Balises ... De même, l'AUPAR souhaite être informée aussi des projets sur le périmètre du port : Exemples : Transferts des cabinets de kinésithérapeutes il y a quelques années entraînant la suppression de places de parking. Aujourd'hui, sur le devenir des ex locaux DDE et du démarrage des travaux.

Sur ce point, il doit être facile pour l'avenir de mettre des sujets de cette nature à l'ordre du jour des Conseils Portuaires.

M. CAILLAUD : Il est probable dans les exemples cités qu'ils aient été évoqués lors des Conseil Portuaires sans être spécifiquement à l'ordre du jour. Effectivement, Il doit être possible pour l'avenir de préciser l'ordre du jour.

Sur la communication avec les administrations citées et la capitainerie il verra avec elles comment améliorer les choses.

La liste des questions aux élus étant épuisée, **Jean-Luc BENARD** remercie **M. CAILLAUD** d'y avoir répondu. Il précise que l'AUPAR reprendra par écrit ces « questions / réponses » comme elle le fait chaque année pour lui adresser par courrier ainsi qu'à **Mme PETINIAUD GROS** Maire d'Ars en Ré.

Avant de conclure l'AGO AUPAR, **Jean-Luc BENARD** demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions à poser à **M. CAILLAUD**.

Éric GAGET revient sur ses inquiétudes sur la réglementation à venir des mouillages qui pourrait interdire dans un avenir proche de « beacher » à Trousse Chemise, La Patache et même sur le Banc du Bucheron.

Il souhaite faire part de son constat sur l'accueil des capitaineries lors de croisières. Partout ou presque, les personnels des capitaineries accueillent les visiteurs sur l'eau, les aidant à effectuer les manœuvres jusqu'à l'emplacement dédié, puis pour l'amarrage. Accueil très apprécié des plaisanciers.

A Ars cet accueil n'existe pas et c'est regrettable. Il faudrait pouvoir le faire aussi.

M. CAILLAUD : Fait part de son étonnement, l'écho qu'il a des visiteurs sur l'accueil à la capitainerie est très bon, même si hélas ils ont à faire face, des fois à quelques rares incivilités. L'accueil sur mer se fait il est vrai que s'il est demandé. Il examinera avec la capitainerie comment progresser encore pour un accueil jusqu'au ponton. Quelle organisation, quels moyens nécessaires ?

S'agissant des risques de durcissement pour les mouillages à trousse Chemise, La Patache et partout il craint aussi que l'Etat tende à réglementer voire faire payer pour faire face à l'augmentation du nombre de bateaux, la crainte de l'accident etc.

Éric GAGET confirme son intention dans ce contexte de faire réagir les usagers avec l'AUPAR sous une forme à déterminer. On ne peut pas tout interdire !

Jean-Bernard ANSOUD regrette les quelques incivilités signalées contre le personnel de la capitainerie qui ne mérite pas cela tant il est attentif à nos préoccupations d'usagers.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président **Jean-Luc BENARD** conclut l'Assemblée en montrant à nouveau le film réalisé à marée basse sur le Fier d'Ars ainsi que les images des prochains dragages.

Il remercie **M. CAILLAUD** et tous les membres participants ainsi que nos correspondants présents à notre AGO pour Le Phare de Ré et Ré à La Hune et propose à tous de rejoindre la zone apéritive sur l'Îlot du port.

Ars en Ré le 18 août 2024